



Schola Europaea
École européenne de Mol
Europawijk 100
2400 Mol

Date: 01/09/2026

CAHIER DES CHARGES

ADMINISTRATIE. — partie 1

Procédure no 2026_05

MAINTENANCE préventive, SERVICING SAFETY & SYSTÈME DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ

Type de procédure: **Procédure négociée pour les marchés de faible valeur**

Valeur estimée: **60 000,00 EUR**

Méthode d'attribution: **le meilleur rapport qualité-prix**

Type de contrat: **contrat-cadre**

Pouvoir adjudicateur: **École européenne de Mol (ESMOL)**

SOMMAIRE

1. CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DE L'APPROVISIONNEMENT	3
1.1. Base légale: quelles sont les règles?.....	3
1.2. Objet: en quoi consiste cette passation de marchés?.....	3
1.3. Lots: cette offre est-elle divisée en lots?	3
1.3.1. Description: que voulons-nous acheter par le biais de cet appel d'offres (spécifications techniques minimales)? Contexte et objectifs.....	3
1.3.2. Description technique.....	3
1.3.3. Variantes: Les variantes sont-elles autorisées?	3
1.3.4. Options: Les services additionnels optionnels sont-ils demandés?.....	4
1.3.5. Visite technique	4
1.4. Lieu de performance: où le contrat sera-t-il exécuté?.....	4
1.5. Nature du contrat: comment le contrat sera-t-il mis en œuvre?	4
1.6. Volume et valeur du contrat: combien envisageons-nous d'acheter?	4
1.7. Durée du contrat: combien de temps avons-nous prévu d'utiliser le contrat?	5
2. ÉVALUATION ET ATTRIBUTION	6
2.1. Critères d'exclusion.....	6
2.2. Critères de sélection;.....	6
2.2.1. Capacité juridique et réglementaire.....	7
2.2.2. Capacité économique et financière	7
2.2.3. Capacités techniques et professionnelles	8
2.3. Respect des exigences minimales du cahier des charges	8
2.4. Critères d'attribution	9
2.5. Critères de mise en relation.	9
2.6. Appels d'offres anormalement bas.....	10
2.7. Attribution (classement des offres)	10
3. FORME ET CONTENU DE L'APPEL D'OFFRES.....	11
3.1. Forme de l'appel d'offres: comment soumettre l'appel d'offres?.....	11
3.2. Contenu de l'appel d'offres: quels documents soumettre dans le cadre de l'appel d'offres?	11
4. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	13
LISTE DES ANNEXES:.....	13

1. CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DE L'APPROVISIONNEMENT

1.1. Base légale: quelles sont les règles?

Cet appel d'offres est régi par les dispositions suivantes:

- [Règlement financier des Écoles européennes](#) et
- [Règlement \(UE, Euratom\) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union \(refonte\)](#) (ci-après le «règlement financier»)¹.

1.2. Objet: en quoi consiste cette passation de marchés?

Le présent marché a pour objet la maintenance **préventive et corrective, la gestion des systèmes de sûreté et de sécurité.**

1.3. Lots: cette offre est-elle divisée en lots?

Cette offre n'est pas divisée en lots.

1.3.1. Description: que voulons-nous acheter par le biais de cet appel d'offres (spécifications techniques minimales)? Contexte et objectifs

Le contractant fournit toute la main-d'œuvre, les matériaux, les équipements, les fluides d'essai et l'expertise nécessaires pour assurer la maintenance préventive annuelle, l'inspection et l'aide d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les installations de sûreté et de sécurité sur l'ensemble du site du campus, ainsi que la maintenance corrective à la demande.

Les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres, y compris les éventuelles exigences minimales, sont détaillées dans le document de spécifications techniques (Tender specifications — partie 2).

1.3.2. Description technique

Ceci est décrit dans le document de spécifications techniques (Tender specifications — Partie 2).

1.3.3. Variantes: Les variantes sont-elles autorisées?

Les variantes (alternatives à la solution modèle décrite dans le cahier des charges) ne sont pas autorisées. Le pouvoir *adjudicateur* ne tiendra pas compte des variantes décrites dans un appel d'offres.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) no 1296/2013, (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013, (UE) no 1304/2013, (UE) no 1309/2013, (UE) no 1316/2013, (UE) no 223/2014, (UE) no 283/2014 et la décision no 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

1.3.4. Options: Les services additionnels optionnels sont-ils demandés?

Aucune option n'est demandée. Le pouvoir *adjudicateur* ne tiendra pas compte de toute option proposée dans un appel d'offres.

1.3.5. Visite technique

Le pouvoir adjudicateur organise une visite sur place des candidats soumissionnaires comme indiqué dans l'invitation à soumissionner.

Cette visite technique est obligatoire.

Les offres des soumissionnaires n'ayant pas participé à cette visite seront rejetées.

1.4. Lieu de performance: où le contrat sera-t-il exécuté?

Les services sont assurés à l' École européenne de Mol Address: Europawijk 100, 2400 Mol (Belgique)

Comment y parvenir: <https://goo.gl/maps/Se7n9eez7waR7AU78>

1.5. Nature du contrat: comment le contrat sera-t-il mis en œuvre?

La procédure aboutira à la conclusion d'un contrat-cadre.

Un contrat-cadre établit un mécanisme pour de futurs achats répétitifs par le pouvoir adjudicateur qui seront attribués sous la forme de contrats spécifiques. La signature d'un contrat-cadre n'impose pas au pouvoir adjudicateur l'obligation de conclure des contrats spécifiques avec un contractant-cadre.

Le contrat-cadre sera conclu avec un seul contractant. Les contrats spécifiques sont attribués sur la base des conditions fixées dans le contrat-cadre, affinées ou, dans des circonstances dûment justifiées, complétées pour tenir compte des circonstances particulières du contrat spécifique. Les détails sont repris à l'article I.4.3 du projet de contrat.

⚠ Les soumissionnaires doivent tenir pleinement compte des dispositions du projet de contrat car ce dernier définira et régira la ou les relations contractuelles à établir entre le pouvoir adjudicateur et le(s) soumissionnaire(s) retenu(s). Une attention particulière doit être accordée aux dispositions précisant les droits et obligations du contractant, notamment ceux relatifs aux paiements, à l'exécution du contrat, à la confidentialité, ainsi qu'aux contrôles et audits.

Par la soumission d'une offre, le soumissionnaire accepte également l'ensemble des conditions énoncées dans le projet de contrat annexé au présent cahier des charges. L'attributaire du marché ne peut plus demander l'adaptation d'une quelconque clause.

1.6. Volume et valeur du contrat: combien envisageons-nous d'acheter?

Le plafond du contrat-cadre, c'est-à-dire le montant maximal pouvant être dépensé au titre du contrat-cadre, est **SIXTY THOUSAND EUROS (60.000 EUR 00)**. Les montants effectifs

dépendent des quantités que le pouvoir adjudicateur commandera dans le cadre de contrats ou de bons de commande spécifiques. En tout état de cause, le plafond du contrat-cadre, c'est-à-dire le montant maximal pouvant être dépensé au titre du contrat-cadre, ne peut être dépassé.

Le contrat prend fin automatiquement si ce montant maximal est atteint, sans préavis ni indemnité, sauf si un avenant a été préalablement signé par les deux parties.

Si le montant total est atteint pour beaucoup, aucune commande ne peut être placée sous ledit lot, sans préavis ni indemnité, à moins qu'un avenant n'ait été préalablement signé par les deux parties.

1.7. Durée du contrat: combien de temps avons-nous prévu d'utiliser le contrat?

Le marché ou le bon de commande résultant de l'attribution de ce marché sera conclu pendant **12 mois tacitement renouvelable 3 fois** pour des périodes successives de 12 mois, soit **48 mois au maximum**, sauf si l'une des parties reçoit une notification formelle au contraire au moins trois mois avant la fin de la durée actuelle.

2. ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

L'évaluation des offres conformes aux conditions de soumission comportera les éléments suivants:

- Vérifier si le soumissionnaire a accès aux marchés publics;
- Vérification de la non-exclusion des soumissionnaires sur la base des critères d'exclusion;
- La sélection des soumissionnaires sur la base de critères de sélection;
- Vérification du respect des exigences minimales définies dans le cahier des charges;
- Évaluation des offres sur la base des critères d'attribution.

Le *pouvoir adjudicateur* évaluera les éléments précités dans l'ordre qu'il juge le plus approprié. Si l'évaluation d'un ou de plusieurs éléments démontre qu'il existe des motifs de rejet, l'offre sera rejetée et ne fera pas l'objet d'une évaluation plus complète.

Les soumissionnaires non retenus seront informés du motif de rejet sans avoir reçu un retour d'information sur le contenu non évalué de leurs offres. Seul le(s) soumissionnaire(s) pour lequel la vérification de tous les éléments n'a pas révélé de motifs de rejet peut se voir attribuer le marché.

L'évaluation se fondera sur les informations et les éléments de preuve contenus dans les appels d'offres et, le cas échéant, sur les informations et preuves complémentaires fournies à la demande du pouvoir adjudicateur au cours de la procédure.

Aux fins de l'évaluation des critères d'exclusion et de sélection, le pouvoir adjudicateur peut également se référer à des informations accessibles au public, en particulier des éléments attestant qu'il peut accéder gratuitement à une base de données nationale.

2.1. Critères d'exclusion

L'objectif des critères d'exclusion est d'évaluer si le soumissionnaire se trouve dans l'une des situations d'exclusion énumérées à l'article 136, paragraphe 1, du règlement financier.

Pour prouver qu'il n'y a pas d'exclusion, chaque soumissionnaire doit soumettre avec son offre une déclaration sur l'honneur dans le modèle annexé. La déclaration doit être signée par un représentant habilité de l'entité qui fournit la déclaration.

La vérification initiale de la non-exclusion des soumissionnaires se fera sur la base des déclarations présentées. Les documents mentionnés comme pièces justificatives dans la Déclaration sur l'honneur doivent être fournis chaque fois que cela est demandé et lorsque cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur.

⚠️ noter qu'une demande de preuves n'implique aucunement que le soumissionnaire ait été retenu.

2.2. Critères de sélection;

L'objectif des critères de sélection est d'évaluer si le soumissionnaire dispose des capacités juridiques, réglementaires, économiques, financières, techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le contrat.

Les critères de sélection pour cette passation de marché, y compris les niveaux minimaux de capacité, la base d'évaluation et les éléments de preuve requis, sont précisés dans les sous-sections suivantes.

Les offres soumises par les soumissionnaires ne respectant pas les niveaux minimaux de capacité seront rejetées.

Lors de la soumission de son offre, chaque soumissionnaire déclare sur l'honneur qu'il remplit les critères de sélection pour l'appel d'offres. Le modèle de déclaration d'honoraires joint en annexe doit être utilisé. La déclaration doit être signée par un représentant habilité de l'entité qui fournit la déclaration.

L'évaluation initiale visant à déterminer si un soumissionnaire remplit les critères de sélection sera effectuée sur la base de la ou des déclaration(s) soumise(s).

Les sous-sections ci-dessous précisent quels critères de sélection doivent être fournis avec l'offre ou peuvent être demandés ultérieurement à tout moment au cours de la procédure de passation de marché².

⚠️ noter qu'une demande de preuves n'implique aucunement que le soumissionnaire ait été retenu.

2.2.1. Capacité juridique et réglementaire

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont la capacité juridique d'exécuter le contrat et la capacité réglementaire pour exercer l'activité professionnelle nécessaire à l'exécution des services faisant l'objet de ce marché.

La capacité juridique et réglementaire doit être prouvée par les éléments énumérés ci-dessous:

- Preuve de l'autorisation que le soumissionnaire est autorisé à exécuter le contrat dans son pays d'établissement

2.2.2. Capacité économique et financière

Les soumissionnaires doivent respecter les critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils disposent de la capacité économique et financière nécessaire à l'exécution du contrat.

Critère F1	
Niveau minimum de capacité	Chiffre d'affaires annuel moyen des deux derniers exercices supérieurs à 25.000 EUR
Preuve	Une copie des comptes de pertes et profits et du bilan pour les deux derniers exercices clôturés pour chaque entité associée concernée ou, à défaut, des déclarations appropriées de banques. L'année la plus récente doit avoir été clôturée au cours des 18 derniers mois.

² L'obligation de fournir les pièces justificatives sera levée dans les situations suivantes si le pouvoir *adjudicateur* peut accéder gratuitement à ces preuves dans une base de données nationale, auquel cas l'opérateur économique fournit au pouvoir *adjudicateur* l'adresse internet de la base de données et, si nécessaire, les données d'identification nécessaires à la récupération du document.

👉 Tous les éléments de preuve précités relatifs à la capacité économique et financière doivent faire l'objet de l'appel d'offres.

2.2.3. Capacités techniques et professionnelles

Les soumissionnaires doivent respecter les critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils disposent des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du contrat.

Critère T1	
Le soumissionnaire doit démontrer son expérience officielle en matière de maintenance préventive, de gestion de la sûreté et de systèmes de sécurité	
Preuve	Liste d'au moins 3 emplois exercés dans des établissements ou des entreprises présentant des caractéristiques similaires à l'École européenne de Mol, réalisés au cours des 5 dernières années, pour un montant total égal ou supérieur à 20.000 EUR.

Tous les éléments de preuve précités relatifs à la capacité technique et professionnelle doivent recevoir l'appel d'offres.

Les entités impliquées ne doivent pas faire l'objet d'intérêts conflictuels susceptibles d'affecter négativement l'exécution du contrat. Lorsque le pouvoir adjudicateur a établi de tels intérêts contradictoires, il peut conclure que le soumissionnaire ou une entité impliquée ne possède pas la capacité professionnelle requise pour exécuter le contrat selon un niveau de qualité approprié.

La présence d'intérêts contradictoires est examinée au cours de la phase d'évaluation sur la base des déclarations d'honneur.

2.3. Respect des exigences minimales du cahier des charges

Par la soumission d'un appel d'offres, le soumissionnaire s'engage à exécuter le contrat en respectant pleinement les modalités et conditions des documents relatifs à cet appel d'offres. Une attention particulière est attirée sur les exigences minimales spécifiées dans le document de spécifications techniques (Cahier des charges — partie 2) et sur le fait que les offres doivent respecter les obligations applicables en matière de protection des données, de droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales environnementales, sociales et du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE.

Les exigences minimales doivent être respectées tout au long de la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut faire l'objet d'aucune limitation, de conditions ou de réserves de la part d'un soumissionnaire et ne peut faire l'objet d'aucune négociation initiée par le pouvoir adjudicateur.

Ⓜ♦ appels d'offres non conformes aux exigences minimales applicables doivent être rejetés en raison d'irrégularités.

2.4. Critères d'attribution

Les offres seront évaluées sur la base des critères d'attribution suivants et de leur pondération:

CRITÈRES	POIDS	SYSTÈME D'ÉVALUATION
C1: Prix annuel global pour la prévention	75,00 %	Par l'application automatique de formules mathématiques.
C2: Tarifs horaires, pour l'entretien correctif et les réparations	20,00 %	
C3. Réduction du temps de réponse	5,00 %	

Les soumissionnaires proposeront un prix, des bénéficiaires et une réduction de la mise en service des matériaux, obtenant des notes fondées sur les formules arithmétiques suivantes:

CRITÈRES	SYSTÈME D'ÉVALUATION	POIDS
C2: Prix annuel global pour l'entretien préventif	$Score = 75,00 \text{ points} \times \left(\frac{Best \ Offer}{Offer \ considered} \right)$	75,00 %
C3: Tarifs horaires, pour l'entretien correctif, les réparations ou les nouvelles installations.	- Taux horaire pour la MOA: Max. 5,00 pts. - Taux horaire pour installateur <i>mécanique</i>. Max. 15,00 points. $Score = points \times \left(\frac{Best \ Offer}{Offer \ considered} \right)$	20,00 %
C5. Réduction des délais de réponse (en heures)	- Dysfonctionnements normaux ou requêtes techniques standard: Max. 1,50 pts. - Défaut critique. Max. 3,50 pts. $Score = points \times \left(\frac{Best \ Offer}{Offer \ considered} \right)$	5,00 %

2.5. Critères de mise en relation.

Dans le cas où deux soumissionnaires ou plus obtiennent un score total identique, le classement est déterminé en appliquant les critères de rupture suivants par ordre hiérarchique:

1. **Première instance:** la priorité est donnée au soumissionnaire obtenant la note la plus élevée au titre du **critère 2**;
2. **Deuxième instance:** si le lien persiste, le soumissionnaire obtiendra la note la plus élevée au titre du **critère 3**;
3. **Troisième instance:** si le lien de partage persiste, le soumissionnaire obtiendra la priorité d'obtenir la note la plus élevée au titre du **critère 4**.

2.6. Appels d'offres anormalement bas

Si le prix proposé dans l'offre apparaît anormalement bas (**plus de 25 % de la moyenne arithmétique de toutes les offres reçues et acceptées**), le pouvoir adjudicateur peut rejeter l'offre dans les conditions énoncées à l'annexe 1.6, point 23, du règlement financier de l'UE.

Lorsque, sur la base des paramètres établis dans les critères d'attribution, une offre est identifiée comme anormalement basse, le soumissionnaire concerné bénéficie d'un délai de cinq jours ouvrables pour fournir les justifications appropriées démontrant la faisabilité de son offre dans les conditions proposées.

Dès réception de ces justifications, le comité d'évaluation demande une évaluation technique détaillée, généralement au(x) fonctionnaire(s) chargé(s) de la rédaction des spécifications techniques, de la documentation relative au projet ou de l'analyse économique du contrat, ou conjointement à l'ensemble d'entre eux, afin d'examiner de manière approfondie les motifs invoqués par le soumissionnaire à l'appui de sa tarification.

À la lumière des explications fournies par les soumissionnaires dont les offres ont été qualifiées anormalement basses, ainsi que de l'évaluation technique correspondante, le comité d'évaluation adresse une recommandation motivée au pouvoir adjudicateur concernant l'acceptation ou le rejet de l'offre.

Au vu des justifications des contractants dont les offres ont été qualifiées de disproportionnées et du rapport technique les analysant, le comité d'évaluation émet une recommandation motivée à l'intention du pouvoir adjudicateur quant à l'acceptation ou à l'exclusion de l'offre.

2.7. Attribution (classement des offres)

Les offres doivent être classées selon le meilleur rapport qualité-prix selon la formule suivante: $C1 + C2 + C3$

Le marché est attribué à l'offre qui obtient la note globale la plus élevée sur la base des critères d'attribution et qui respecte toutes les exigences minimales, les critères d'exclusion, les critères de sélection et les règles d'accès.

3. FORME ET CONTENU DE L'APPEL D'OFFRES

3.1. Forme de l'appel d'offres: comment soumettre l'appel d'offres?

Les offres doivent être soumises conformément aux instructions de la lettre d'invitation à soumissionner.

👉 assurez-vous que vous préparez et soumettez votre offre suffisamment tôt pour qu'elle soit reçue dans le délai imparti pour soumettre une offre dans l'invitation. Une offre reçue après cette date sera automatiquement rejetée en raison d'irrégularités.

3.2. Contenu de l'appel d'offres: quels documents soumettre dans le cadre de l'appel d'offres?

👉 Les documents à soumettre dans le cadre de l'appel d'offres sont les suivants:

- ☐ Formulaire d'entité du soumissionnaire (annexe 1)
- ☐ Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (annexe 2)
- ☐ Votre offre technique (Annexe 3)
- ☐ Votre offre financière (Annexe 4)
- ☐ Formulaire de compte bancaire (annexe 5)
- ☐ [Tout autre document utile (annexe XX)]

👉 **Chaque document doit être signé par un représentant dûment autorisé du soumissionnaire.**

Les exigences suivantes s'appliquent à l'offre technique et financière:

- *Offre technique.*

L'offre technique doit fournir toutes les informations nécessaires à l'évaluation du respect de la section 1.4 de ces spécifications et des critères d'attribution. Les appels d'offres s'écartant des exigences minimales ou ne couvrant pas l'ensemble des exigences seront rejetés en raison de leur non-respect et ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie.

- *Offre financière.*

Une offre financière complète.

En cas de discordance entre les différents documents, seul le montant indiqué dans l'offre financière sera pris en compte.

L'offre financière est la suivante:

- exprimé en euros. Les soumissionnaires de pays situés hors de la zone euro doivent également libeller leurs prix en euros. L'offre de prix ne peut pas être révisée en fonction

de l'évolution du taux de change. Il appartient au soumissionnaire de supporter les risques ou les avantages découlant de toute variation.

- cotées en franchise de droits, de taxes et autres taxes, c'est-à-dire également exonérées de TVA. Le soumissionnaire peut indiquer le montant de la TVA mais doit être indiqué séparément.

♯ Les écoles européennes sont exonérées de ces frais. L'exemption est accordée aux écoles européennes par les gouvernements des États membres.

En Belgique, les écoles européennes sont exonérées par le biais de l'exonération no 450, article 42, paragraphe 3, paragraphe¹, alinéa 1 et 4° du code TVA.

4. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les données à caractère personnel incluses ou relatives à l'offre, y compris sa mise en œuvre, sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Ces données ne sont traitées qu'aux fins du contrôle de l'offre par le responsable du traitement des données.

Les soumissionnaires ou toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées par le responsable du traitement dans le cadre du présent contrat ont des droits spécifiques en tant que personne concernée en vertu du règlement (UE) 2016/679, en particulier le droit de consulter, de rectifier ou d'effacer leurs données à caractère personnel et le droit de limiter ou, le cas échéant, de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données.

Si les soumissionnaires ou toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre du présent marché ont des questions concernant le traitement de ses données à caractère personnel, il s'adresse au responsable du traitement des données: le directeur de l'École des Écoles européennes.

Ils peuvent également s'adresser au délégué à la protection des données du responsable du traitement. Ils ont le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données.

Les détails concernant le traitement des données à caractère personnel peuvent être demandés au responsable du traitement.

LISTE DES ANNEXES:

Les documents suivants sont joints à cette spécification et font partie intégrante de cette spécification:

- Annexe 1: Formulaire d'entité du soumissionnaire
- Annexe 2: Déclaration de l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection
- Annexe 3: Offre technique
- Annexe 4: Offre financière
- Annexe 5: Formulaire de compte bancaire
- [Annexee-XX: Tout autre document utile]